

ANNEXE
à l'arrêté instituant la commission de propagande
compétente pour les élections sénatoriales
du 24 septembre 2023



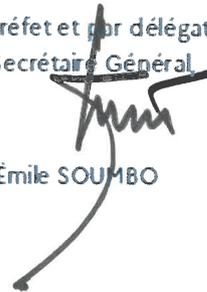
Châlons-en-Champagne le 21 août 2023

ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2023
Département de la Marne – Série 1

Quantités maximales de documents électoraux à imprimer

Département	Nombre de grands électeurs	Nombre de circulaires à livrer (210 x 297 mm)	Nombre de bulletins de vote à livrer (148 x 210 mm)	Nombre de panneaux d'affichage	Nombre de grandes affiches remboursables	Nombre de petites affiches remboursables
Marne	1613	1613	3 226	Pas de dispositions prévues		

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général


Emile SOUMBO